



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 064-216400655-20230927-2023_65-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 27 septembre 2023 à 19h00 /
2023ko irailaren 27ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
21 septembre 2023 / 2023ko irailaren 21ea	27	17

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Ann SIMON (i)
Philippe CELAYA (k) à Marc GRACY (ri)
Murielle ARREGUI (k) à Anita LACARRA (ri)
Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Thomas OYARZUN (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Xalbat GARAT (ek) à Francis DOMANGÉ (ri)
Marie Pierre CLAVENAD (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2023-65 Acquisition de terrain dans le cadre de la défense incendie / Sute zaintzen barnean lur zati baten erostea

Le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la Commune d'acquiescer une parcelle afin d'y installer une bâche incendie dans le cadre de la lutte contre la défense incendie.

La parcelle impactée étant d'une grande superficie, il est proposé d'acquiescer une partie de la parcelle cadastrée section AL n°91 appartenant à Monsieur GRACY Jean Louis dans l'attente du passage du géomètre. Cette acquisition aurait lieu à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AL n°91 appartenant à Monsieur GRACY Jean Louis, à titre gratuit, pour une surface d'environ 100 m².

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération

PRECISE que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune, bénéficiaire.

Adopté à l'unanimité sauf M. Pascal PEYREBLANQUE qui ne prend part au vote.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

